

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice 15

Présents 9

Votants 9

L'an deux mille dix-huit***Le onze juillet à vingt heures******Le Conseil Municipal de la commune de GUIMAEC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre LE GOFF, Maire de GUIMAEC******Date de Convocation : 04 juillet 2018******Présents : PENN-TERRY Maryannick, MRS BOUGET Stéphane, CABON J.C., JONCOUR J.Y., NEDELEC A., P., TIRILLY A., LAINE J., BOUGET Sébastien,******Absents : MMES ARZIC-PENIL Y., DENIS-KERANFORN G., LE SCORNET-LE PAPE S., DOUVENOT-KERVARREC N., PILOT C., MR PERROT F.******Monsieur Jérémy LAINE a été élu secrétaire******Attribution des lots pour
la rénovation du Musée-
l'Espace Ar Vagajenn***

Monsieur le Maire donne les résultats de la procédure adaptée suite à la réunion de la commission travaux-voirie-bâtiments-réseaux qui a eu lieu le 04 juin dernier concernant la rénovation du musée, il propose d'attribuer les lots comme suit :

<i>Lot</i>	<i>Intitulé du lot</i>	<i>Entreprise</i>	<i>Montant HT</i>
<i>1</i>	<i>DESAMIANTAGE</i>	<i>LIZIARD</i>	<i>14 498.00</i>
<i>2</i>	<i>GROS ŒUVRE/DEMOLITION</i>	<i>S.A. LE NORMAND</i>	<i>99 356.67</i>
<i>3</i>	<i>CHARPENTE BARDAGE</i>	<i>S.A.R.L. DILASSER</i>	<i>169 369.95</i>
<i>4</i>	<i>MENUISERIE EXTERIEURE</i>	<i>SB ALU</i>	<i>18 980.00</i>
<i>5</i>	<i>SERRURERIE</i>	<i>2.44</i>	<i>15 000.00</i>
<i>6</i>	<i>PLOMBERIE ELECTRICITE</i>	<i>S.A.R.L MORVAN ET DANIEL</i>	<i>19 624.65</i>
<i>TOTAL</i>			<i>336 829.27</i>

Le Maire entendu, le Conseil Municipal décide l'attribution des lots comme énoncé ci-dessus et autorise le Maire à faire toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de la procédure.

*Pour copie conforme
Le Maire*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice 15

Présents 9

Votants 9

L'an deux mille dix-huit

Le onze juillet à vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune de GUIMAEC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre LE GOFF, Maire de GUIMAEC

Date de Convocation : 04 juillet 2018

Présents : PENN-TERRY Maryannick, MRS BOUGET Stéphane, CABON J.C., JONCOUR J.Y., NEDELEC A., P., TIRILLY A., LAINE J., BOUGET Sébastien,

Absents : MMES ARZIC-PENIL Y., DENIS-KERANFORN G., LE SCORNET-LE PAPE S., DOUVENOT-KERVARREC N., PILOT C., MR PERROT F.

Monsieur Jérémy LAINE a été élu secrétaire

Ouverture de la Garderie

Vu la délibération en date du 20 juin dernier,

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'ouvrir la garderie à partir de 7 heures pour satisfaire aux obligations professionnelles des Guimaecoïses.

Le Maire entendu, les membres du Conseil Municipal, acceptent à l'unanimité l'ouverture à 7 heures.

Pour copie conforme
Le Maire

03042018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice 15

Présents 9

Votants 9

L'an deux mille dix-huit

Le onze juillet à vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune de GUIMAEC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre LE GOFF, Maire de GUIMAEC

Date de Convocation : 04 juillet 2018

Présents : PENN-TERRY Maryannick, MRS BOUGET Stéphane, CABON J.C., JONCOUR J.Y., NEDELEC A., P., TIRILLY A., LAINE J., BOUGET Sébastien,

Absents : MMES ARZIC-PENIL Y., DENIS-KERANFORN G., LE SCORNET-LE PAPE S., DOUVENOT-KERVARREC N., PILOT C., MR PERROT F.

Monsieur Jérémie LAINE a été élu secrétaire

***Cession à titre gratuit à la
Commune du terrain situé
à l'ancienne forge***

Vu les délibérations en date du 19 février 2001 :

« Cession de terrain à titre gratuit par Monsieur BANNIER » dans laquelle le propriétaire du moment avait accepté de céder gratuitement une surface de 82 m² dans sa parcelle cadastrée AB N°88,

« Réfection du mur derrière le bâtiment commercial », dans laquelle la Mairie s'engageait à édifier un mur situé derrière le bâtiment commercial en échange de ce don

Le Maire explique à l'assemblée que malgré de nombreuses relances, la régularisation n'a jamais été faite par l'office notarial. Il propose donc faire un acte avec le propriétaire actuel, Monsieur Benjamin MERCIER qui cède gratuitement les 82 m² à la Commune, les frais notariés étant à la charge de la Commune et La rédaction de l'acte confiée à l'office notarial BERROU-GORIOUX

Pour copie conforme

Le Maire